

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2020

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 18 Votants : 19

Date de la convocation : 15/09/2020

Personnes présentes : CLASQUIN J-F , POIRIER S, DEVAUCHELLE E, MAIRE P, HUREL-MATHIEU C, COLIN B, MOUGEL D, COURTOIS-PAULUS A, ZONE E, JACQUEMIN J-F, ROLLOT D, VUILLEMIN E, VANNSON M-F, VUILLEMIN C, VAUTRIN-ROLLOT A, ROUSSELOT M, MILLION E, FRESSE A.

Personne excusée : Marie BOIGEY-DIEMER, pouvoir à Emmanuelle MILLION.

Le jeudi 24 septembre 2020 à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Hadol, sous la présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire a souhaité rendre hommage à Monsieur Christian PONCELET, une minute de silence a été observée.

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 été validé,

VIE COMMUNALE

- Frais de formation des élus présentés par J-F CLASQUIN.

Proposition de 5 % du montant des indemnités, soit 3500 euros d'enveloppe budgétaire.

Vote du conseil, pour à la majorité, 2 abstentions (A.COURTOIS-PAULUS et E.ZONE).

- Présentation de la nouvelle convention d'adhésion au service d'archivage. Augmentation du tarif journalier de 230 à 235 euros.

Vote pour à l'unanimité

FINANCES

Attribution des subventions 2020

-**ADMR** Montant attribué en 2019 : 1600 euros. Montant demandé cette année : 1600 euros, pas de remarque, proposition validée

-**ASC zig anim.** Montant attribué en 2019 : 1500 euros. Montant demandé cette année : 3138 euros pour un projet bénéficiant aux enfants du groupe, péri scolaire et scolaire. Mme POIRIER prend la parole pour expliquer ce qui serait envisagé, à savoir la réalisation d'une salle de développement sensoriel. Proposition d'un report de décision pour une demande d'informations complémentaires validée.

-**Association des conjoints survivants.** Montant attribué en 2019 : 60 euros. Montant demandé cette année : 60 euros. Proposition validée

-**Avenir de Hadol.** Montant attribué en 2019 : 1500 euros. Montant demandé cette année : 1500 euros. Proposition validée.

-**Comité pour les anciens.** Montant attribué en 2019 : 2900 euros. Montant demandé cette année : 3200 euros car augmentation de la population des plus de 70 ans. La remarque est faite sur le fait que cette année il n'y a pas eu de repas organisé à cause de la COVID donc moins de dépenses. Proposition

de 3000 euros plutôt que 3200. Proposition validée.

-FCHD. Montant attribué en 2019 : 2200 euros. Montant demandé cette année : 2300 euros. Proposition validée.

-Hadol handball club. Montant attribué en 2019 : 2500 euros. Montant demandé cette année : 2500 euros. Proposition validée.

-JSP. Montant attribué en 2019 : 505 euros. Montant demandé cette année : 495 euros . Proposition validée. *Petite info de J-F CLASQUIN : L'amicale Hadol-Dounoux est créée.*

-Les amis de l'école. Montant attribué en 2019 : 1000 euros. Montant demandé cette année : 2500 euros. Une demande qui s'explique avec la formation « savoir rouler » qui est un permis vélo et la prise en charge de l'USEP. Egalement la mise en place de 2 gros projets « les gestes qui sauvent » pour les CE1 et CE2 et la « prévention des accidents domestiques pour les CP ». Proposition validée.

-Les copains baladeurs. Montant attribué en 2019 : 500 euros. Montant demandé cette année : 500 euros. Proposition validée. (J-F JACQUEMIN ne vote pas car adhérent).

-Protection civile demande une subvention exceptionnelle pour pallier aux dépenses due à la crise de la COVID. Montant non spécifié, une rencontre est à prévoir pour un prévisionnel.

-Souvenir français (cantonal) montant attribué en 2019 : 100 euros. Montant non spécifié pour 2020. Proposition de donner également 100 euros cette année. Proposition validée.

-TCH. Montant attribué en 2019 : néant. Montant demandé : 120 euros. Proposition validée.

-Fondation du patrimoine. Montant attribué en 2019 : 160 euros. Adhésion cette année : 160 euros également.

- Association intercommunale du pays de la vône. Montant attribué en 2019 : 1536,59 euros. Montant demandé : 1509,14 euros. Proposition validée.

Plusieurs associations n'ont pas effectué de demande de subvention cette année comme l'Association Familiale, le Club de l'Amitié et la Vône VTT.

Adhésion au service de paiement par payfip

Signature d'une convention avec la DGFIP permettant le paiement en ligne des avis de sommes à payer comme les loyers, les redevances terrains communaux...

Vote pour à l'unanimité.

Mercredis récréatifs

Proposition de distribuer l'aide décidée lors du Conseil du 8 octobre 2019 à hauteur de 1,50 euros par mercredi fréquenté dans la limite de 20 mercredis par année scolaire plutôt que 6,00€ par séquence soit 30,00 € également.

Vote pour à l'unanimité.

Présentation du projet city stade multisports et aire de jeux.

E. DEVAUCHELLE explique qu'après s'être entretenu avec des jeunes de Hadol sur leurs attentes et sur l'emplacement de ce projet, la proposition du terrain derrière les cours de tennis à côté du groupe scolaire est validée.

A la suite de la consultation qui a été mise en œuvre, deux groupes d'études ont travaillé sur les différentes offres réceptionnées. Un premier groupe avec J-F CLASQUIN et E DEVAUCHELLE puis un second groupe composé de M-F VANNON, E MILLION et A FRESSE.

Explications sont données sur le choix final de l'entreprise qui répond le plus aux différents critères de sélection. Choix basé sur un tableau d'analyse à remplir en attribuant différentes notes sur le prix mais

également le choix des matériaux, les garanties, la présentation de variantes ou non...

A. COURTOIS PAULUS demande quel était le cahier des charges. Réponse d'E. DEVAUCHELLE : nous avons gardé le même que celui fait précédemment.

4 entreprises nous ont fait parvenir leur projet soit :

DHR, IDVERDE, STPI et HURSTEL.

Entreprise la plus respectueuse du cahier des charges et donc retenue est HURSTEL au prix de 104 980.00 € H.T.

Vote pour à la majorité, 1 abstention de A. COURTOIS PAULUS qui explique sa position par un prix trop élevé mais précise qu'elle reste favorable à la création de cet équipement.

TERRAINS COMMUNAUX

Renouvellement des baux qui arrivent à échéance le 11.11.2020

Présentation de ceux-ci par P MAIRE.

Vote pour à la majorité. D MOUGEL s'abstient et B COLIN ne participe pas au vote.

RIFSEEP

Les agents de maîtrise des groupes G1 et G2 avaient les mêmes montants plafonds mais il est obligatoire de les différencier donc proposition est faite d'augmenter ceux des groupes G1 légèrement passant d'un plafond IFSE+CIA à 8 260 euros à la place de 7 260 euros.

Vote pour à l'unanimité.

CAE – Composition de la CLECT

Présentation et explication du rôle de la commission CLECT par J-F CLASQUIN.

Election du titulaire et du suppléant : S POIRIER se présente comme titulaire et J-F CLASQUIN comme suppléant.

Vote pour à la majorité, 3 abstentions (E ZONE, A COURTOIS-PAULUS, D MOUGEL)

PÔLE SANTE

J-F CLASQUIN prend la parole pour expliquer les raisons pour lesquelles les travaux du Pôle de Santé ont été suspendus :

- Frais complémentaires à prendre en compte,
- Manque d'engagement des professionnels de santé.

Financements à prévoir sur des travaux essentiels comme :

- Reprise du mur avec couverture :5565 euros
 - Pose de garde-corps :7950 euros
 - Mur de soutènement :5535 euros.
 - Clastra bois et clôture : 7725 euros
 - Compteurs individuels : 8189 euros
 - Eclairage parking :18364 euros (hors subvention)
- Soit un total de 60 364 euros TTC

Le Maire a rencontré les différents professionnels de santé. Ceux-ci ont évoqué la possibilité de récupérer une partie de la TVA pour l'achat des locaux. Mais ce ne sera pas faisable car toutes les conditions d'éligibilité au FCTVA ne sont pas réunies. Ils ont également précisé que le parking ne devrait pas faire partie du prix d'achat mais rester à la commune ce qui est accepté. En outre, des professionnels seraient plus intéressés par la location et non pas par l'achat des locaux.

J-F CLASQUIN propose ensuite un tableau qu'il a réalisé avec une analyse des propositions de coût pour chaque professionnel en prenant en compte la surface désirée.

En continuant la construction du Pôle santé, l'endettement de la commune passerait de 609 à 970 euros par habitant. La question de l'abandon du projet s'est posée, ce qui entraînerait un minimum de 265 000

euros de perte (183138 euros de travaux déjà réalisés, des pénalités de 68206 euros et d'autres frais dus à la réhabilitation du terrain...).

Proposition de validation du nouveau plan de financement prévisionnel à 1 278 394,00 € TTC avec :

- la vente des locaux avec un paiement différé sur 15 ans (contrat de location accession à la propriété)
- une location mensuelle (bail professionnel) sur la base de 9euros /m²
- un engagement écrit des professionnels de santé et notarié

A COURTOIS-PAULUS prend la parole pour s'exprimer sur les différentes décisions passées. Un référé d'expertise a été fait à sa demande préalablement aux travaux par rapport à une propriété riveraine. La destruction complète du mur fait suite à la préconisation de 2 professionnels. Mme COURTOIS PAULUS continue en exprimant son désaccord par rapport aux travaux supplémentaires à effectuer sauf pour les couvertines sur le mur.

Vote pour la validation du budget prévisionnel et des engagements avec les professionnels de santé : vote pour à la majorité et 4 abstentions (E MILLION, A COURTOIS-PAULUS, E ZONE et D MOUGEL).

Pour terminer quelques informations nous sont données :

- Mme Marie-Claire OLRy a quitté le secrétariat de la Mairie pour travailler à temps complet à la CAE, elle sera remplacée par Mme JACOPIN Edith
- Un appartement du Fil d'Argent a été rénové suite au départ d'un locataire pour un coût de 3771 euros avec notamment des travaux de peinture mais aussi l'installation d'une porte de garage électrique.
- Travaux à l'église concernant la mérule :18620 euros de travaux (traitement 9864 euros, réparation des infiltrations extérieurs 2060 euros, le crépit à la chaux 202 euros, la remise en état du plafond 1746 euros, électricité 216 euros et les peintures 504 euros)
- La commune devient acquéreur sur adjudication de la maison Eve au noir étang (délais de surenchère en cours)
- Retour sur la journée des forums : bonne implication des Associations qui ont apprécié le lieu retenu, fréquentation du public en hausse.
- Un choix pour la page de couverture de l'essor Hadolais a été fait.
- Livraison des gilets jaunes pour la sécurité des écoliers, sécurisation des arrêts de bus à l'
- Ouverture de la BMH exclusive le samedi. Son emplacement pose un problème avec les écoles et le péri scolaire, la question d'une nouvelle localisation se pose réellement
- Obtention de l'agrément au service civique
- Retour sur les élections du SCOT: Mr HENRICH réélu président sera accompagné par Mme POIRIER , MM HAXAIRE, GRANDMAIRE, NARDIN, ALEMANI et FOURNIER.

Question de Mme E. ZONE sur la reprise du garde champêtre : pourquoi cette année et non pas l'année prochaine comme prévue ? Réponse de M. CLASQUIN : par l'augmentation du taux d'incivilité. Mme ZONE demande si M. J-F CLASQUIN a reçu d'autres candidats, la réponse est non.

Mme A COURTOIS PAULUS revient sur la mérule dans l'église et demande s'il y a eu d'autres devis de fait ? M. E DEVAUCHELLE donne une réponse affirmative.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Hadol, le 6 octobre 2020

Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

La secrétaire de séance,
Adeline FRESSE